

Règles de validation des modules

- L'inscription aux modules ne vaut pas validation.
- Votre présence est obligatoire à toutes les journées ou demi-journées composant le module choisi.
- Vous devrez signer la liste d'émargement à chaque séance du module.
- Toutefois, si, pour une raison professionnelle, vous deviez manquer un cours, il vous faut impérativement fournir un justificatif à la gestionnaire de l'Ecole Doctorale.
- 1 seule absence justifiée par module pourra être accordée
- Si vous manquez plus d'une demi-journée, même avec un justificatif, votre module ne sera pas validé.

[https://svsae.ed.uca.fr/formation-doctorale/modules-de-led-svsae/regles-de-validation-des-modules\(](https://svsae.ed.uca.fr/formation-doctorale/modules-de-led-svsae/regles-de-validation-des-modules/)
[https://svsae.ed.uca.fr/formation-doctorale/modules-de-led-svsae/regles-de-validation-des-modules\)](https://svsae.ed.uca.fr/formation-doctorale/modules-de-led-svsae/regles-de-validation-des-modules))